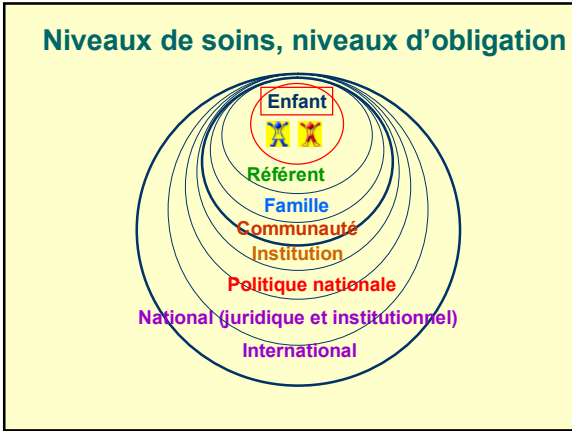


Module 8:
Les groupes vulnérables



Convention relative aux droits de l'enfant

Survie et développement

Non-discrimination **Participation**

Pourquoi la CDE est-elle si utile ?

- La CDE de 1989 est la convention la plus largement ratifiée dans l'histoire du monde!
- La question des enfants peut permettre d'ouvrir la discussion à la question des droits des réfugiés et des droits de l'homme en général ;
- La CDE ne contient pas de clause de dérogation. Elle s'applique donc tout le temps, à tout enfant, en tout lieu.

La protection des femmes réfugiées

- Les femmes rencontrent les mêmes problèmes de protection que tous les réfugiés ;
- Les femmes et les filles réfugiées ont le droit de :
 - Ne pas être sexuellement et physiquement abusées, exploitées
 - Ne pas faire l'objet de discrimination
 - Participer

Problèmes de protection pendant le déplacement

- Agressions physiques/sexuelles et sévices avant/pendant la fuite, dans le pays d'accueil, après le rapatriement ;
- Violences conjugales et abandon ;
- Conflit armé, recrutement forcé dans les forces armées ;
- Exploitation sexuelle et prostitution ;
- Manque de reconnaissance et manque de documents.

Les droits des femmes réfugiées

- Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 ;
- Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Conventions de Genève et les deux Protocoles additionnels ;
- PIDCP et PIDESC ;
- Convention sur l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes...

La participation renforce la protection

- La participation des femmes et des enfants réfugiés dans la programmation peut :
 - Fournir une forme de protection;
 - Construire les valeurs et le sens de la communauté qui contribuent à réduire les problèmes de protection.
- La programmation sans participation de tous les groupes de réfugiés ne peut pas être effective.

Message clé 1

- La violence sexuelle et fondée sur l'appartenance sexuelle conduit à de graves problèmes de protection pour les femmes et les adolescentes ;
- Elle existe au niveau de la famille, de la communauté et de l'Etat ;
- Elle se fonde sur l'inégalité dans les relations entre les hommes et les femmes ;
- Elle émane également des acteurs qui sont censés assister les réfugiés mais qui les exploitent à la place.

Message clé 2

- La programmation doit impliquer leur participation et soutenir la famille, la communauté et les autres réseaux de personnes qui fournissent des soins ;
- La conception du programme doit tenir compte des autres contraintes quotidiennes qui pèsent sur les femmes.

Travail de groupe

Comment pouvons-nous améliorer la protection des enfants et des femmes réfugiés ?

- Au sein de nos propres organisations ;
- Au sein de nos programmes existants ;
- A travers les liens entre nos organisations.

Choisir un secteur sur lequel travailler
